



**Administration.**—Subordonné à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la gestion des affaires indiennes, qui relevait de plusieurs provinces, est passée sous la juridiction fédérale. Depuis janvier 1950, les affaires indiennes sont la responsabilité d'une Direction du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

La Direction des affaires indiennes comprend un siège social à Ottawa, huit bureaux régionaux, deux bureaux de district dans la province d'Ontario et 88 agences extérieures. Des spécialistes en divers domaines (enseignement, développement économique, gestion des ressources, bien-être social et génie et construction) sont attachés au personnel du siège social et des bureaux régionaux. On se tient en relation avec les Services de santé des Indiens et du Nord (ministère de la Santé nationale et du Bien-être social), l'organisme fédéral chargé des soins médicaux des Indiens (voir pp. 285-286).

La Direction des affaires indiennes a pour première fonction d'administrer les affaires des Indiens de façon à rendre ceux-ci aptes à s'intégrer complètement dans la vie sociale et économique du pays. A cette fin, elle a mis en œuvre une grande variété de programmes dans les domaines de l'enseignement, du développement économique, du bien-être social et de l'aménagement communautaire. Les fonctions administratives de la Direction comprennent l'administration des réserves et des terres cédées, la gestion des fonds de bande et des successions, l'émancipation des Indiens et l'exécution des traités.

**Progrès économique.**—Afin de procurer à tous les Indiens l'occasion de gagner un revenu suffisant, on a mis à exécution un certain nombre de programmes d'efforts personnels. On accorde une attention spéciale au placement, à l'avancement de l'agriculture et de l'élevage du bétail dans les réserves, à l'encouragement de l'entreprise et au consentement de prêts, à l'artisanat et au travail à domicile, à la gestion des ressources en fourrures, en poisson et en gibier, et à l'assistance en vue de la mise en valeur d'autres ressources dans les réserves ou aux environs.